Deux syndicats appellent à la grève les psychologues de France Travail Paca pour la défense de leur métier

Publié le 23 septembre 2026 à 15h27

Diffusé sur Emploi

3 minutes de lecture Dépêche n°757142

https://www.aefinfo.fr/depeche/757142-deux-syndicats-appellent-a-la-greve-les-psychologues-de-france-travail-paca-pour-la-defense-de-leur-metier

Par Marie-Pierre Vega

Solidaires Sud emploi et la FSU emploi appellent les psychologues de France Travail Provence Alpes Côte d'Azur à faire grève, jeudi 24 septembre 2026. Ils protestent "contre la suppression de l'animation régionale métier" et "la baisse des effectifs des psychologues au sein de France Travail". "Le nouveau format d'animation proposé est inadapté aux besoins et bon nombre de sites sont sous dotés", expliquent à AEF info les deux syndicats. Dans un courrier, la direction régionale justifie l'évolution par la nécessité "d'assurer un meilleur équilibre entre les niveaux régional et territorial".



Les psychologues du travail de France Travail Paca seront en grève jeudi 24 septembre 2026. | *Crédit image : ShutterStock*

"Les psychologues du travail de France Travail Paca "s'insurgent contre la suppression de l'animation régionale métiers décidée par la direction régionale Paca de manière unilatérale et brutale, et la baisse des effectifs des psychologues au sein de France Travail", écrivent

Ce contenu est produit par la rédaction AEF info. Pour en savoir plus ou accéder à nos services,rendez-vous sur https://www.aefinfo.fr. Toute reproduction est interdite sans autorisation.

Solidaires Sud Emploi et FSU Emploi dans un communiqué commun publié le 21 septembre 2026. Ils appellent les 67 psychologues du travail à faire grève et à manifester jeudi 24 septembre devant la direction régionale où se tiendra une réunion du CSE.

Les deux syndicats protestent contre l'arrêt, en 2025, des réunions techniques bimestrielles qui, pendant une journée, rassemblaient en présentiel les psychologues des agences d'un département à la fois avec un zonage spécifique pour Marseille et hors Marseille , animées par un pair rattaché à la direction régionale. Ces journées sont remplacées par "une réunion trimestrielle régionale en visioconférence d'une durée de deux heures".

Un "outil central"

Les réunions techniques bimestrielles "ont toujours été un outil central dans notre pratique professionnelle", soulignent Solidaires Sud et la FSU. Elles permettent la mise en place d'"un espace sécurisé et collaboratif de réflexion et d'échanges sur des sujets cruciaux", favorisent "un développement professionnel continu et l'adaptation des pratiques en fonction des besoins du terrain" et ont permis "la création de nombreux ateliers à destination des demandeurs d'emploi et des conseillers". Elles garantissent aussi un rôle de "veille permanente sur la conformité à notre code de déontologie" et jouent "un rôle de protection et de barrière contre l'isolement professionnel".

"L'offre de services des psychologues du travail en Paca, qui a en grande partie inspiré le travail de la direction générale sur l'élaboration du bouquet de services déployé au niveau national en 2025, a été conçue grâce au travail de notre animateur régional et des psychologues de la région lors de ces réunions techniques", insiste également Olivier Paradon, délégué syndical FSU, interrogée par AEF info le 22 septembre 2026. "La décision de la DR diminue les relations professionnelles entre psychologues et animateur régional, dont les possibilités d'intervention sont considérablement réduites", déplore Nabila Oumakhlouf, représentante de la section syndicale Solidaires Sud, qui dénonce "l'orchestration d'une mise au placard de l'animateur" et "un mépris violent" de la direction à l'égard des psychologues.

Le contexte de la loi Plein emploi

Contacté par AEF info, le directeur régional de France Travail Paca n'a pas souhaité s'exprimer. Dans un courrier du 21 mars 2025 dont AEF info a eu connaissance, Pascal Blain inscrivait cette évolution "dans un contexte institutionnel plus large, marqué par la mise en oeuvre de la loi Plein emploi et le renforcement de la territorialisation de notre action". Il rappelait la nécessité "d'assurer un meilleur équilibre entre les niveaux régional et territorial", une animation territoriale mensuelle étant mise en place pour "renforcer l'intégration des psychologues dans la mise en oeuvre des actions locales, la déclinaison de l'offre globale de services, et la réponse aux besoins spécifiques des demandeurs d'emploi".

Ce nouveau format permet, selon le directeur régional, de maintenir "l'échange de bonnes pratiques, le travail en réseau et la co construction de solutions adaptées aux réalités des

Ce contenu est produit par la rédaction AEF info. Pour en savoir plus ou accéder à nos services,rendez-vous sur https://www.aefinfo.fr. Toute reproduction est interdite sans autorisation.

territoires". La nouvelle organisation "vise à renforcer votre rôle et votre influence dans la déclinaison locale des actions", a t il voulu rassurer dans ce courrier qui annonçait par ailleurs l'organisation d'un "séminaire annuel" pour répondre aux besoins de "temps collectifs en présentiel".

Un effectif en baisse

Parallèlement, les deux syndicats réclament "des effectifs à la hauteur des besoins". Ils alertent sur la situation de "bon nombre de sites sous dotés par rapport à la charge de travail, mettant certains psychologues du travail en situation de surcharge mentale, de pression, de mal être". "En six ans, nous avons perdu neuf postes de psychologues. Nous sommes 67 et nous n'avons jamais atteint l'objectif de 92,5 ETP qui avait été fixé par la DG en 2017 quand elle a décidé de répartir les psychologues dans les agences", indique Olivier Paradon. "Lorsqu'il y a deux psychologues dans une agence et que l'un d'eux part à la retraite ou en mutation, il n'est pas remplacé, ajoute t il. C'est dommage, car le travail réalisé entre psychologues et conseillers est remarquable. Les psychologues remplissent de nombreuses missions, y compris vers l'interne, au service des conseillers." "C'est une remise en cause de la qualité du service public et des conditions de travail des agents", ajoute Nabila Oumakhlouf.

Ce contenu est produit par la rédaction AEF info. Pour en savoir plus ou accéder à nos services,rendez-vous sur https://www.aefinfo.fr. Toute reproduction est interdite sans autorisation.